

VADE-MECUM

Vous êtes doctorant et doctorante, vous arrivez au Ladyss, dans le cadre de vos recherches, vous allez collecter, produire, utiliser des données. Ce Vade-Mecum vous précisera les règles en la matière, notamment dans le cadre du RGPD qui s'impose à nous.

Collecter et analyser des données dans le respect du Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Qu'est ce que le RGPD et comment s'applique-t-il aux données de thèse ?

La Commission Européenne a souhaité mieux encadrer et protéger le traitement et la circulation des données personnelles et des données dites « sensibles » avec le RGPD (règlement général sur la protection des données) notamment face à l'utilisation abusive des données par les plateformes. [Le 21 janvier 2019, la CNIL a prononcé une sanction de 50 millions d'euros à l'encontre de Google pour manque de transparence, information insatisfaisante et absence de consentement valable pour la personnalisation de la publicité. \(source CNIL\)](#)

Ce règlement s'applique à tous les pays européens depuis le 25 mai 2018. [Voir le texte législatif](#)

Il fixe les conditions dans lesquelles de telles données peuvent être légalement collectées, conservées et exploitées par les organismes.

Ces conditions visent à éviter que l'utilisation des informations en cause porte atteinte aux droits et libertés des personnes qu'elles concernent.

Différents supports peuvent contenir des données à caractère personnel :

- ▶ une note
- ▶ document papier
- ▶ un fichier informatique
- ▶ une photo
- ▶ une vidéo
- ▶ un enregistrement audio

Ce règlement s'applique à la recherche scientifique. Il s'applique donc également aux données collectées dans le cadre d'une thèse même pour les terrains de recherche situés hors de l'Union Européenne.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ? (RGPD — Art 4)

"Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne peut être identifiée, directement ou indirectement (par un numéro d'identification, un identifiant en ligne, un ou des éléments spécifiques de son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale."

Les données à caractère personnel peuvent être :

- ▶ des données directement identifiantes (nom, prénom, photo, etc.)
- ▶ des données indirectement identifiantes (numéro de sécurité sociale, données biométriques)
- ▶ toute combinaison d'informations permettant d'identifier la personne (nom de l'employeur + sexe + lieu de résidence)

Qu'est-ce qu'une donnée dite "sensible" ?

Elles révèlent ou concernent :

- ▶ les origines raciales ou ethniques
- ▶ les opinions politiques
- ▶ les convictions philosophiques ou religieuses
- ▶ l'appartenance syndicale
- ▶ la santé physique ou mentale
- ▶ la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle
- ▶ les données génétiques
- ▶ les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique

Que devez-vous faire pour vous assurer que vous collectez les données dans le respect des droits des personnes qui participent à la recherche que vous menez ?

Avant de collecter des données, vous devez vous assurer que vous avez recueilli le consentement et informer les personnes. Vous pouvez informer les personnes de plusieurs manières.

- Par une mention sur un site internet
- Par un affichage
- Par l'intranet
- Par la remise d'un document
- Par envoi de courrier
- Par une mention sur le questionnaire de collecte
- Par une autre manière que vous serez en mesure de justifier

Comment vous assurez de la sécurité des données collectées et analysées en cas de panne, perte, sinistres, vols ?

Vous devez mettre en place certaines mesures informatiques sur votre ordinateur.

- Définir un identifiant unique sur votre ordinateur.
- Utiliser des mots de passe robustes
- Mettre à jour régulièrement les pare-feu et antivirus
- Utiliser des canaux sécurisés pour les connexions à distance comme votre boîte mail institutionnelle
- Effectuer des sauvegardes régulières des données sur un site distinct (par exemple, sur ShareDocs d'Huma-Num)



- Chiffrer systématiquement les supports nomades tels que les ordinateurs portables, les smartphones et les clés USB

À qui vous adresser ?

Pour vous aider dans la mise en conformité au RGPD

Démarches au près du service de la protection des données, rédaction de mentions d'information, aide et tutoriels sur les outils de partage, de stockage, de sauvegarde.

Contactez : Bénédicte MacGregor : benedicte.macgregor[@]cnrs.fr ou benedicte.macgregor[@]parisnanterre.fr

En cas d'atteinte à l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données

Prévenir : votre directeur/directrice de thèse et la direction du laboratoire le plus rapidement possible.

Pour vous aider dans la mise en place de mesures de sécurité informatique

Nous vous encourageons à contacter le service informatique de votre site.

Service DSI de Paris 8 Saint-Denis

Responsable du service: Valerian Millet: valerian.millet[@]univ-paris8.fr

Mail générique: rssi[@]univ-paris8.fr

Service DSI du Campus Condorcet

Robin Saint-Martin: Responsable du support informatique

Service DSI de l'université de Paris

Olivier Lifshitz: olivier.lifshitz[@]u-paris.fr

Université de Nanterre - DRI - Direction des Ressources Informatiques

Accueil physique des doctorants de 9h à 11h30.

<https://dri.parisnanterre.fr/contact/>